COMMISSION DES CHAMPIONNATS SÉNIORS & JEUNES

REUNION DU 20/02/2024 – PV N°25

Président : Jean-Claude DELATRE
Secrétaire : Régis SANCHEZ
Présents : Louis NIFOSI, Jean-Claude RICHARD, Fabrice OREGLIA, Vincent VANDEVILLE

• Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.

● Compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'éthique sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif des appels qui pourraient être interjetés contre ses décisions, qui sont susceptibles de recours dans les formes et délais prescrits par l'article 190 des RG de la FFF.

CORRESPONDANCE

CABESTANY OC : du 15/02/24, informant que le match D2 du 03/03/24 CABESTANY / BAHO-PEZILLA se jouera exceptionnellement à 15h30 au lieu de 15h00 (terrain occupé par une action municipale). Pris note.

FC CERET & ENTENTE CONFLENTOISE : du 19/02/24, notifiant leur accord pour jouer le match D1 du 25/02 les opposant à 16h00. Pris note.

FC LE SOLER & FC LE BOULOU SJPC : du 19/02/24, notifiant leur accord pour jouer le match D1 du 25/02 les opposant à 16h00. Pris note.

FC DES ASPRES & FC LE BOULOU SJCP : du 20/02/24, notifiant leur accord pour jouer le match D3 du 25/02 les opposant à 16h00. Pris note.

TIRAGES

Assistent aux tirages : Marc WATTELLIER, Président Délégué, le FC LATOUR BAS ELNE et le FC PIA.

- **Tirage ¼ de Finale de Challenge Bazataqui**
  - **Matches le 10/03/24** (le 24/03 étant une journée de championnat)

FC PIA	ENT. FOURQUES - TROUILLAS
FC DES ASPRES	OL HAUT VALLESPIR
RF CANOHES TOULOUGES	FC BAGES - VILLENEUVE
FC THUIR 2	FC POLLESTRES

Rappel Article 2 du Challenge René Bazataqui – Cette compétition est ouverte aux clubs dont l'équipe 1ère évolue dans les catégories Départemental 3 et toutes les autres séries inférieures, ainsi qu'aux équipes réserves dont l'équipe 1ère évolue en Départemental 1 & Départemental 2.

Pour les équipes réserves précitées, les clubs ne pourront aligner plus de 3 joueurs ayant participé à l'une des deux dernières rencontres de leur(s) équipe(s) première(s).

Article 4 Bis du Challenge René Bazataqui - Sous réserve de l'application des dispositions de l'article 4, un club ne pourra recevoir ou se déplacer plus de 2 fois consécutives, à moins que son adversaire ne soit dans une situation identique.

- **Tirages ½ Finales de Coupes du Roussillon U17, U15 et U13**
  - **Matches le 21/04/24 pour les 3 catégories**

U17

SP PERPIGNAN NORD	CANET ou USEPMM
PAC ou OCP	FC LE BOULOU SJPC

Matches tour précédent ¼ de Finale : 24/02/24 CANET 2 / USEPMM
28/02/24 OCP / PAC

U15

FC CERDAGNE	OCP OU PERPIGNAN NORD
AVENIR FOOTBALL CATALAN	CANET RFC

Match tour précédent ¼ de Finale : 21/02/24 SP PERPIGNAN NORD / OCP

U13

CANET RFC	SO RIVESALTES
FC LATOUR BAS ELNE	AVENIR FOOTBALL CATALAN

Rappel de l'Article 2 des Coupes du Roussillon U17, U15 et U13 –

Cette épreuve est ouverte à toutes les équipes premières. Seules les équipes évoluant en Championnat Régional et Départemental peuvent participer à cette compétition. Ne sont pas admises les équipes de niveau NATIONAL.

Le Club qualifié devra obligatoirement présenter une équipe à la date fixée au calendrier de cette épreuve s'il dispose d'une 2ème équipe engagée dans la même catégorie. A défaut, il sera déclaré forfait.

Le Président
J-C DELATRE

Le Secrétaire
Régis SANCHEZ